

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-038 DU 2 FEVRIER 1999

Chargeant monsieur Damien Z..M..ALAHASSA,
ministre de L'Education Nationale et de la Recherche
Scientifique de l'intérim de madame Marina
D'ALMEIDA-MASSOUGBODJI, ministre de la Santé
publique pour compter du 1er Février 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

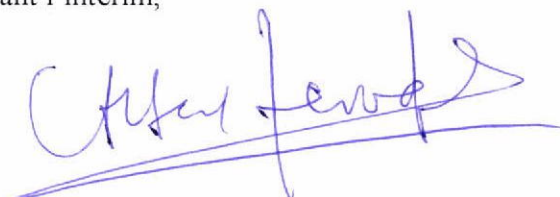
- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de
l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;
VU le décret n° 99-037 du 1er février 1999 chargeant monsieur Albert TEVOEDJRE
ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi , de
l'intérim du Président de la République pour compter du 1er février 1999 ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 1er février 1999, monsieur Damien Z..M..ALAHASSA,
ministre de L'Education Nationale et de la Recherche Scientifique est chargé de l'intérim du
ministre de la Santé publique pendant l'absence de madame Marina D'ALMEIDA-
MASSOUGBODJI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.-

Fait à Cotonou, le 2 Février 1999
Pour le Président de la République absent,
le ministre du Plan, de la restructuration
économique et de la promotion de l'emploi
assurant l'intérim,



Albert TEVOEDJRE.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 MENRS 4 MSP 4 SGG 4 AUTRES
MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-